


		DATE : 19-févr-19	
Maître d'ouvrage : Mme Mr JAMMES Adresse : 121 Avenue de Lodève, 34070 Montpellier		CTP Architecture  Ordre des Architectes LR° S01312	
Opération : Rénovation Maison JAMMES 22 rue François Villeneuve, 3400 Montpellier			
Entreprise : AB Electricité 503 Av. de Maréchal Leclerc, 34070 Montpellier SIRET : 78958579100021			
ETAT D'ACOMPTE n° 178			
LOT	ELECTRICITE		
Marché travaux N° 78		notifié le , 27/11/2017	
Valeur marché de base :		8 870,00 € TTC	
Moins value :		- € TTC	
Avenant :		- € TTC	
TOTAL :		8 870,00 € TTC	
Référence acompte N° F116		En date du : 25/09/2018	

ELEMENTS DE CALCUL DE L'ACOMPTE

Montant acompte Montants cumulés

A Acompte en prix de base			
1	Montant du décompte (€ TTC)	6 524,00 €	
2	Pénalités (€ TTC)	- €	
3	Montant du décompte antérieur (€ TTC)	2 346,00 €	
4	Montant du décompte en prix de base(€ TTC)	6 524,00 €	
5	Montant cumulé depuis l'origine (€ TTC)		8 870,00 €
B Actualisation ou révision des prix			
1	Actualisation ou révision (suivant état annexe)	- €	
2	Montant cumulé figurant sur état acompte antérieur.	- €	
3	Montant cumulé depuis l'origine		- €
C Taxe à la valeur ajoutée (TVA)			
1a	TVA au taux de 10 % sur :	- €	
1b	TVA au taux de 20 % sur :		
2	Montant cumulé figurant sur état d'acompte antérieur		
3	Montant cumulé depuis l'origine		- €

MONTANT PRESENT ACOMPTE (TTC) : 6 524,00 €

MONTANT CUMULE DEPUIS L'ORIGINE (TTC) : 8 870,00 €

D Retenue (art.6 & 11 du CCAP)			
1	Retenue de garantie du présent état : 5%	443,50 €	
2	Retenue de garantie figurant sur état d'acompte antérieur		
3	Retenue de garantie cumulée depuis l'origine :		443,50 €
4	Autre retenue :	- €	
5	Pénalités pour absence au RdV de chantier :	- €	
NET A PAYER (TTC) :		6 080,50 €	

Fait à Servian le, 19/02/2019

Laurent Cascales :

CTP Architectes
cascales@architectes.org
Tel : 06 09 71 28 25

15 rue Molière, 34290 SERVIAN
SAS / Siret 50772925900022 RCS Beziers
Ordre des architectes N° S12588

AB Electricité

503 Avenue du Maréchal Leclerc

34070 Montpellier

Tél/Mobile : 0646408751

Email : abelectricite34@gmail.com

Code NAF : 4321A

N° Siret : 78958579100021

Mode de paiement: Chèque

Date d'échéance: 25/10/2018

Facture

N° facture	Date	Référence
FAC116	25/09/2018	

Mme AIGUESVIVES et Mr JAMMES

121 Avenue de Lodève
34070 Montpellier

Adresse de livraison :
22 Rue François Villeneuve
34070 Montpellier

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Séjour :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	7,00	70,00	490,00
Eclairage va et vient.	2,00	110,00	220,00
Cuisine :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	10,00	70,00	700,00
Prise lave vaisselle.	1,00	70,00	70,00
Prise four.	1,00	70,00	70,00
Alimentation plaque de cuisson.	1,00	90,00	90,00
Eclairage simple allumage.	1,00	90,00	90,00
Chambre (x3) :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	9,00	70,00	630,00
Eclairage simple allumage.	6,00	90,00	540,00
Bureau :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	4,00	70,00	280,00
Eclairage simple allumage.	1,00	90,00	90,00
Dégagement :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	2,00	70,00	140,00
Spot LED	5,00	30,00	150,00
Eclairage va et vient.	3,00	110,00	330,00
Salle de bain (x2) :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	4,00	70,00	280,00
Alimentation chauffage électrique.	2,00	70,00	140,00

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Eclairage simple allumage.	4,00	90,00	360,00
WC (x2) :	0,00	0,00	0,00
Eclairage simple allumage.	2,00	90,00	180,00
Buanderie :	0,00	0,00	0,00
Prise lave linge.	1,00	70,00	70,00
Alimentation sèche linge.	1,00	70,00	70,00
Alimentation cumulus.	1,00	70,00	70,00
Prise de courant.	2,00	70,00	140,00
Eclairage simple allumage.	1,00	90,00	90,00
Rangement vélo :	0,00	0,00	0,00
Prise de courant.	1,00	70,00	70,00
Alimentation volet roulant.	12,00	70,00	840,00
Tableau électrique.	1,00	1 000,00	1 000,00
Prise RJ45 / TV.	6,00	80,00	480,00
Coffret VDI.	1,00	250,00	250,00
Rajout / Modification :	0,00	0,00	0,00
Spot LED x2 sur interrupteur sans fil salon.	1,00	160,00	160,00
Eclairage va et vient chambre parental.	2,00	120,00	240,00
Spot LED dressing chambre parental.	2,00	30,00	60,00
Alimentation climatisation.	1,00	70,00	70,00
Alimentation VMC.	1,00	70,00	70,00
Eclairage simple allumage extérieur.	2,00	90,00	180,00
Prise de courant extérieur.	1,00	70,00	70,00
Mise à la terre. ????	1,00	90,00	90,00
Arrivé téléphone.	1,00	0,00	0,00
Arrivé télévision.	1,00	0,00	0,00
Pose luminaire extérieur.	4,00	0,00	0,00

Notes

Le devis inclue la main d'oeuvre ainsi que le matériel nécessaire.

Matériel de marque Schneider type Odace style.


Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
<p>Nous demandons à l'entreprise AB Electricité la mise en oeuvre d'une Liaison Equipotentielle Principale (LEP) .</p> <p>(LEP) Mise à la terre des IPN et autres éléments métalliques.</p> <p>++ Liaison Equipotentielle Supplémentaire (LES) :</p> <p>(LES) Mise à la terre des huisseries alu et autres éléments conducteurs accessibles.</p>			
REGLEMENT EN ATTENTE des résultats positifs du CONCOURS			
<p>03 octobre 2018</p> <p>5% de retenue de garantie est applicable au regard de la loi n°71-584 du 16 juillet 1971</p>			
<p>CTP Architectes cascales@architectes.org Tel : 06 09 71 28 25</p> <p>15 rue Molière 34100 SERVIAN SAS / Siret 50772925900022 RCS Beziers Ordre des architectes N° S12588</p>			
		RG	- 443.50 €
		TOTAL :	6080.50 €
<p>NOTA : Facture d'acompte n°100 du 3/5/18 de 2346.00 € non communiqué à l'architecte.</p>			

Total TTC	8 870,00 €
Acompte	2 346,00 €
Net à payer	6 524,00 €

Facture N° FAC100 du 2018-05-03 de 2 346,00 € (30,00%) - réglée.

Entreprise individuelle

En cas de retard de paiement, sera exigible, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.
TVA non applicable - article 293 B du CGI

RAPPORT DE VISITE Rapport résultant d'un sondage et échantillonnage des installations de consommation à usage domestique faisant l'objet d'une attestation de conformité établie sous la responsabilité de l'installateur dans le cadre du décret n°72-1120 du 14 Déc. 1972 sur les parties fixes (récepteurs exclus), apparentes et accessibles, sans démontage, ni déplacement de meuble DRE149-3 - 1.0.0 - Septembre 2017 	PARTIE RESERVEE A CONSUEL Référence CONSUEL : TO185200347 Inspecteur : VIALA Cyril INSTALLATEUR Nom : MONSIEUR BAUDRAN ADRIEN Adresse : 503 AVENUE DU MARECHAL LECLERC RES LA VILLA FLORA Code Postal / Ville : 34070 MONTPELLIER
BATIMENT D'HABITATION Type d'installation : Maison Type de bâtiment : Existant Type de visite : Visite initiale	SITE VISITE Nom : JAMMES Flora Adresse : 22 RUE FRANCOIS DE VILLENEUVE Code Postal / Ville : 34070 MONTPELLIER

Sans Obs. : aucune observation sur la partie sondée | **NV** : règle de sécurité non vérifiée | **SO** : règle de sécurité sans-objet

Le sondage et l'échantillonnage portent sur les rubriques : **Coupure générale, Contacts Directs, Marquage « CE », Mise en œuvre, Prot. Surintensités, Point de livraison, Mesure de prise de Terre, Contacts Indirects, Salle de bains, Piscine**. Si ces rubriques n'apparaissent pas dans le cadre d'une installation, alors elles sont sans objet ou, non vérifiées ou, sans remarque particulière. Veuillez réaliser les travaux pour remédier aux observations identifiées par le symbole ➡.

1 22 RUE FRANCOIS DE VILLENEUVE (Type d'identification : Numérotation sur porte)
Sect. & Commande :
➡ 25 : Absence de dispositif de coupure d'urgence (absence d'Appareil Général de Commande et de Protection) . —
Contacts Directs : Sans Obs.
Conformité Mat. : Sans Obs.
Mise en œuvre :
31 : Les spots encastrés (non démontés) n'ont pas été vérifiés (toutes pièces visitées) : inutile de répondre à cette observation .
➡ 40 : Présence de douille de chantier sans coiffe serre-câble (séjour) .
Prot. Surintensités :
➡ 18 : L'interrupteur différentiel (40 A type A) est surchargé . —
➡ 18 : L'interrupteur différentiel (40 A type AC) est surchargé .
Point de livraison :
17 : AGCP posé (DB 30/60 A) : inutile de répondre à cette précision .
Mesure de prise de Terre :
13 : Valeur mesurée (barrette fermée) satisfaisante : (11) ohms / inutile de répondre à cette précision .
Contacts Indirects :
➡ 16 : Conducteur de protection (Carter métallique) : absence de continuité électrique (tableau principal) . —
Salle de bains : Sans Obs.

« Référentiel de Visite : Amendement A5 + norme NF C 15-100 de 2002, mise à jour en 2005 et complétée des amendements A1 à A4 »

« Visite limitée à la liste des prescriptions techniques définies dans le règlement d'intervention »

Fiche de devoir d'alerte : Non

Installation sous tension : Oui

Milieu habité : Oui

LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS 25, 18, 16 DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS IMMÉDIATEMENT

Rapport établi le : 24/12/2018

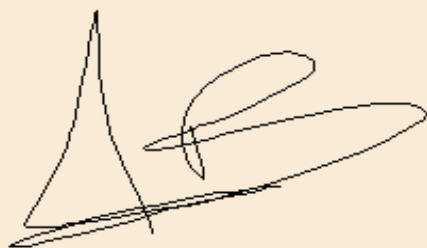
Par : Cyril VIALA

En présence de : Mr Baudran

Signature inspecteur :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. VIALA', written over a light beige rectangular background.

Signature installateur :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a cursive name, written over a light beige rectangular background.



ATTESTATION D'ASSURANCE
CONTRAT CUBE ENTREPRISES DE
CONSTRUCTION
dont
Assurance de responsabilité décennale obligatoire

Attestation établie sur 3 pages



QBE Insurance
(Europe) Limited
Cœur Défense - Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92933 La Défense Cédex
Tél : 01 80 04 33 00
Fax : 01 80 04 34 90
www.qbefrance.com



Scannez pour vérifier la validité de cette attestation ou rendez vous sur notre site :
<https://espace-assure-lard.april-partenaires.fr/#/q-code/9be53ec4b91ef6bd34a182320aec0539>

BAUDRAN ADRIEN
503 AVE DU MARECHAL LECLE
RES VILLA FLORA
34070 MONTPELLIER

QBE Insurance (Europe) Limited est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France, inscrite sur le RCS de Nanterre sous le numéro B 414 108 001. Son siège social est situé Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD – Royaume-Uni. QBE Insurance (Europe) Limited est une société de droit anglais au capital de GBP 500 000 000. QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group. QBE Insurance (Europe) Limited est autorisée par le Prudential Regulation Authority et est régie par le Financial Conduct Authority et le Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Elle est immatriculée en Angleterre sous le n° 1761561.

Nous soussignés QBE Insurance (Europe) Limited, dont les mentions légales sont précisées ci-dessus, attestons que :

BAUDRAN ADRIEN
789585791
503 AVE DU MARECHAL LECLE
RES VILLA FLORA
34070 MONTPELLIER

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance « Contrat CUBE Entreprises de Construction » sous le n° 0085272/14148
- à effet du 01/07/2016
- période de validité de la présente attestation : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les garanties du contrat faisant l'objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

5.5 Electricité

5.5.1 Pose d'antennes, paraboles, alarmes, câblages informatiques, courants faibles

Conformément à la définition de la Nomenclature des assureurs pour les activités du BTP et à celle additionnelle QBE.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité de l'attestation mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des Assurances,

- aux travaux réalisés en France métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer,

- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état et y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de :

- pour des **Ouvrages soumis ou non soumis à obligation d'assurance : 15 000 000 €**,

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- pour des **Ouvrages soumis à obligation d'assurance : de techniques courantes, et à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuel,**

- pour des **Ouvrages non soumis à obligation d'assurance : à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuel**

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas
aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



ATTESTATION D'ASSURANCE
CONTRAT CUBE ENTREPRISES DE
CONSTRUCTION

dont
Assurance de responsabilité décennale obligatoire

Attestation établie sur 3 pages



QBE Insurance
(Europe) Limited
Cœur Défense - Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92921 La Défense Cedex
Tél : 01 80 04 33 00
Fax : 01 80 04 34 90

www.qbeinsurance.com

Nature de la garantie :

- Responsabilité décennale :

Le contrat garantit la **responsabilité décennale** de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- Responsabilité décennale, en sa qualité de sous-traitant :

Le contrat a également pour objet de répondre à cette même **responsabilité décennale**, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.

- Responsabilité Civile :

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Durée et maintien de la garantie :

- Responsabilité décennale et responsabilité décennale en sa qualité de sous-traitant :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

- Responsabilité Civile :

Les autres garanties de Responsabilité Civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la **Période de validité de la garantie**, selon les dispositions de l'article L. 124-5 du Code des Assurances.

Montants de la garantie :

Les garanties sont accordées, à concurrence des montants mentionnés au tableau de garanties joint.



**ATTESTATION D'ASSURANCE
CONTRAT CUBE ENTREPRISES DE
CONSTRUCTION**

dont
Assurance de responsabilité décennale obligatoire



**QBE Insurance
(Europe) Limited**
Coeur Défense - Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
R7933 La Défense Cédex
Tél : 01 80 04 33 00
Fax : 01 80 04 34 90
www.qbeinsurance.com

Attestation établie sur 3 pages

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie

INTITULÉ DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<input checked="" type="checkbox"/> RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE : l'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile Générale, 7 500 000 € pour l'ensemble de l'année d'assurance.	
<input checked="" type="checkbox"/> RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX	
Tous dommages confondus	7 500 000 € par Année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	7 500 000 € par Sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000 € par Sinistre
3. Dommages immatériels non consécutifs	200 000 € par Année d'assurance
4. Vol par préposés	30 000 € par Sinistre
5. Atteintes à l'environnement	200 000 € par Année d'assurance
6. Biens contés	30 000 € par Année d'assurance
<input checked="" type="checkbox"/> RC APRÈS RÉCEPTION OU LIVRAISON	
Tous dommages confondus	1 600 000 € par Année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	1 600 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	500 000 € par Année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	200 000 € par Année d'assurance
<input checked="" type="checkbox"/> RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE	
Responsabilité Civile Décennale obligatoire	<p>Pour les ouvrages à usage d'habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage, y compris les travaux de démolition, déblaiement et dépose.</p> <p>Pour les ouvrages hors habitation : à hauteur du coût total de la construction déclaré par le Maître d'ouvrage, et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du Code des assurances.</p>
Responsabilité du sous traitant en cas de dommages de nature décennale	7 500 000 € par Sinistre
Responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis en cas d'atteinte à la solidité	500 000 € par Année d'assurance
Bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	500 000 € par Année d'assurance
Dommages intermédiaires	100 000 € par Année d'assurance

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait par le courtier délégataire APRIL PARTENAIRES pour la compagnie QBE, à Fougères le 5 janvier 2018.

